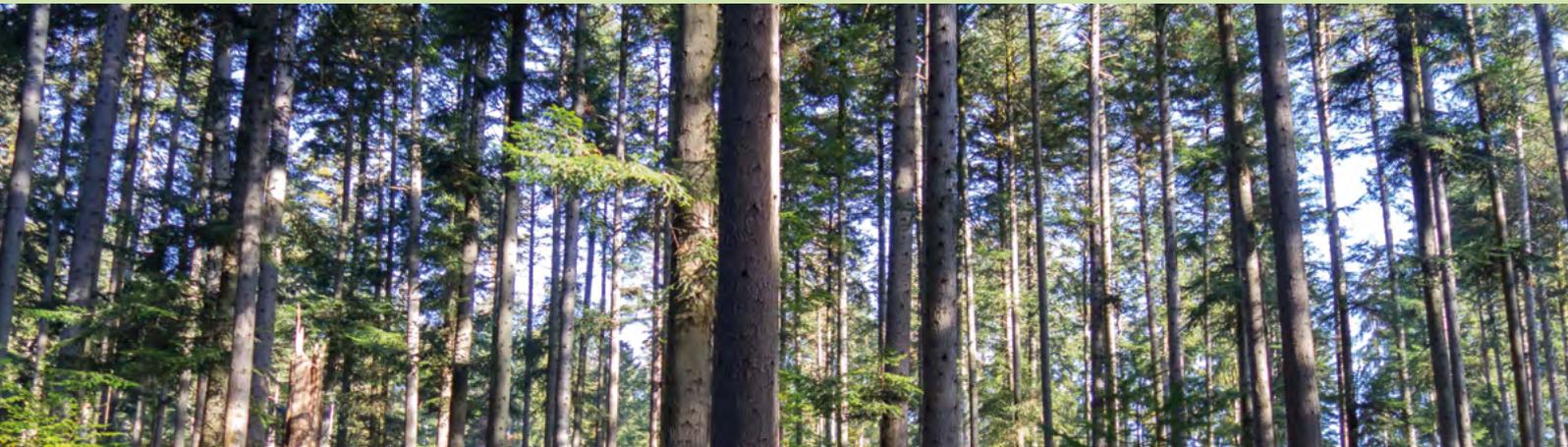




POURQUOI FAIRE CERTIFIER FSC® MA FORÊT?

LA CERTIFICATION FSC EN 5 ÉTAPES



La certification FSC est un formidable outil pour les propriétaires et gestionnaires forestiers qui désirent prouver leur engagement pour une gestion forestière responsable et accéder à de nouveaux marchés pour leurs bois.

Notre société est de plus en plus consciente des enjeux liés à la nature et évolue en profondeur vers des modes de consommation responsables. La gestion responsable des forêts se retrouve au cœur des attentes des citoyens et consommateurs. Pour y répondre, les marques de tous domaines (grande distribution, construction, ameublement, agro-alimentaire, cosmétique, textile, etc.) s'engagent pour des approvisionnements responsables et s'appuient sur des systèmes crédibles pour démontrer leurs progrès. La demande en produits forestiers FSC (papier, carton, produits en bois, cellulose, etc.) augmente donc considérablement au sein de ces filières.

La France regroupe de nombreuses grandes marques de distribution. Les enjeux d'approvisionnement local pour certaines gammes de produits sont de plus en plus intégrés dans leurs stratégies RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Les produits forestiers certifiés FSC et locaux sont donc très prisés par ces acteurs. Liées à ces demandes tant nationales que globales, les entreprises françaises sont ainsi de plus en plus demandeuses de bois FSC.

C'est pour ces raisons que FSC France accompagne les propriétaires et gestionnaires forestiers afin de développer la superficie des forêts certifiées FSC. Ce guide est une première étape destinée à celles et ceux qui souhaitent comprendre le fonctionnement de FSC, ses coûts et ses bénéfices. Il détaille en 5 étapes les grandes lignes du référentiel de gestion forestière. D'autres outils disponibles sur le site internet de FSC France sont utiles pour approfondir cette compréhension et notre équipe se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

BONNE LECTURE!

SOMMAIRE

LA CRÉDIBILITÉ DU SYSTÈME FSC	4
Des objectifs ambitieux	
Une gouvernance équilibrée	
Un cadre normatif international, adapté au contexte français	7
LE RÉFÉRENTIEL DE GESTION FORESTIÈRE EN 5 ÉTAPES	8
Je connais ma forêt	
Je gère mes peuplements et je produis du bois	10
Je communique	12
J'évalue ma gestion	14
Je me certifie	16
UN INVESTISSEMENT QUI A DU SENS	20
Combien ça coûte ?	21
Des bénéfices économiques immédiats	22
D'autres bénéfices qui comptent	23



© M. Rossi, Futaie irrégulière certifiée FSC

LA CRÉDIBILITÉ DU SYSTÈME FSC

DES OBJECTIFS AMBITIEUX

Les forêts de France et du monde sont au cœur de multiples enjeux. Elles sont autant sources d'une extraordinaire biodiversité, de facteurs essentiels de régulation du climat, que porteuses de valeurs culturelles et émotionnelles, de développement économique et humain.

Pour répondre aux besoins actuels autant qu'à ceux indispensables pour les générations de demain, la gestion doit donc préserver et favoriser les fonctions et valeurs écologiques, sociales, culturelles et de production des forêts.

C'est pourquoi FSC (Forest Stewardship Council®) promeut une gestion responsable des forêts, qui soit :

- **ÉCONOMIQUEMENT VIABLE** : sur le long terme, la rentabilité de la gestion est assurée en valorisant l'ensemble des bénéfices économiques de la forêt.
- **APPROPRIÉE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL** : la récolte du bois et des produits non ligneux maintient et favorise la biodiversité et les services écosystémiques de la forêt.
- **SOCIALEMENT BÉNÉFIQUE** : la certification FSC contribue au dialogue avec les acteurs locaux, et participe au développement des territoires. Ces enjeux sont portés par des acteurs parfois très différents dont il faut concilier les points de vue pour les fédérer autour d'une vision commune.

UNE GOUVERNANCE ÉQUILIBRÉE

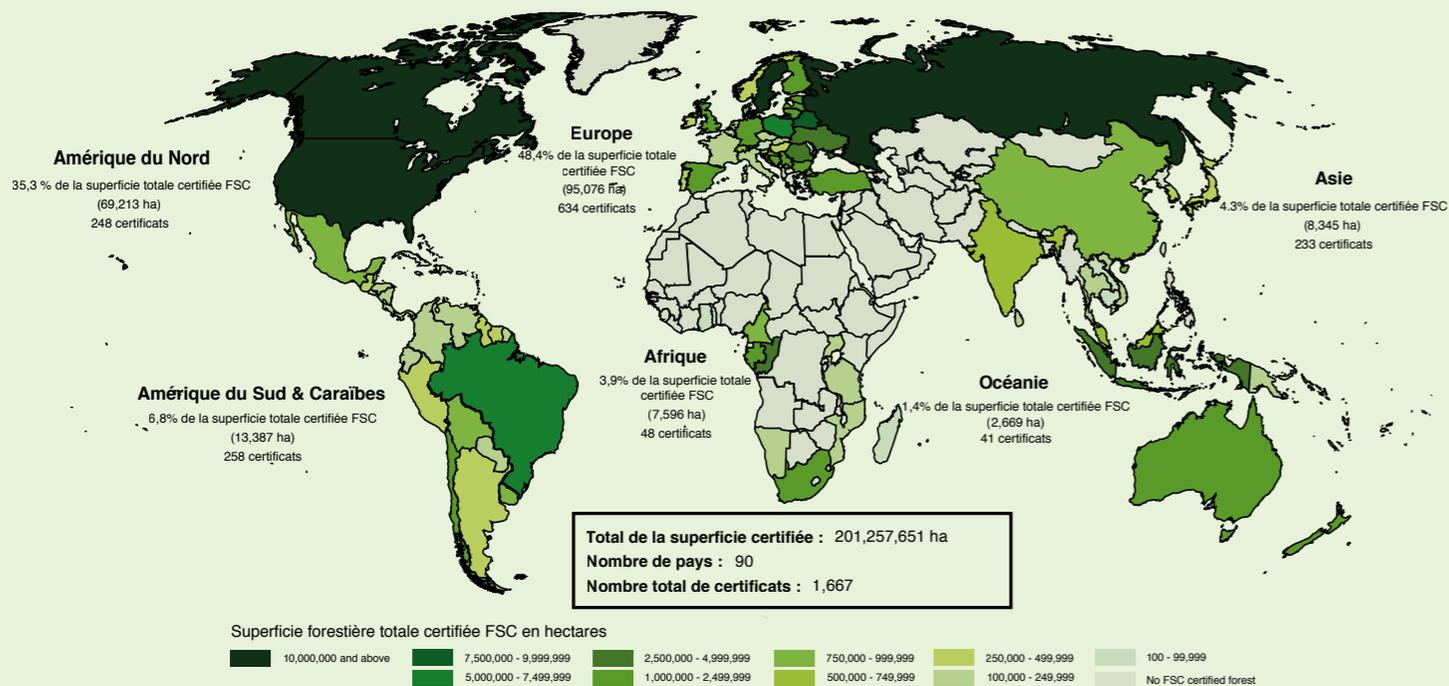
C'est pourquoi FSC s'est doté d'un système de gouvernance réparti en 3 chambres, basé sur les principales fonctions de la forêt : économique, environnementale et sociale. À l'échelle nationale et internationale, les décisions sont prises à la majorité des votes dans chaque chambre. Ce système démocratique donne le même poids aux acteurs économiques, environnementaux et sociaux dans la définition de l'ensemble des normes FSC. Il permet de dialoguer avec tous ces acteurs pour trouver des solutions communes et partagées par tous, prenant en compte les enjeux qui sont devant nous.

Cette spécificité a permis à FSC de s'affirmer comme le système de certification le plus exigeant et le plus reconnu mondialement.



« LA CERTIFICATION FSC EST DÉDIÉE AUX FORÊTS TROPICALES. »

FAUX! La certification FSC s'adapte à tous les types de forêts : tropicales, tempérées et boréales. Les référentiels nationaux prennent en compte les enjeux du territoire et les types de forêt. 84 % de la superficie totale des forêts certifiées correspondent à des forêts d'Europe et d'Amérique du Nord.



Basé sur les chiffres de FSC International
Créé le 4 janvier 2017

UN CADRE NORMATIF INTERNATIONAL, ADAPTÉ AU CONTEXTE FRANÇAIS

Afin de mener à bien sa mission, FSC a élaboré un ensemble de documents normatifs, politiques (politique d'association, sur les pesticides, etc.), procédures (pour les services écosystémiques), et référentiels (notamment chaîne de contrôle, gestion forestière, certification de groupe, pour les organismes certificateurs).

Les référentiels de gestion forestières s'appuient sur 10 principes (voir encadré), divisés en critères, définis à l'échelle internationale par les trois chambres (économique, environnementale et sociale) du

système de gouvernance de FSC. Dans chaque pays, un groupe de travail, également réparti en trois chambres, les adapte à la situation locale en définissant des indicateurs, vérifiables sur le terrain.

En France, ce travail a tenu compte de la législation française et des spécificités économiques, environnementales et sociales nationales. Le référentiel de gestion forestière pour la France métropolitaine a été publié en mai 2017.

UN RÉFÉRENTIEL NATIONAL RÉPONDANT AUX PRINCIPES ET CRITÈRES INTERNATIONAUX DE FSC

FSC a développé 10 principes généraux pour une gestion forestière responsable :

- **Principe 1** Respect des lois
- **Principe 2** Droits des travailleurs et conditions de travail
- **Principe 3** Droits des peuples autochtones*
- **Principe 4** Relations avec les communautés
- **Principe 5** Bénéfices générés par la forêt
- **Principe 6** Valeurs et impacts environnementaux
- **Principe 7** Planification de la gestion
- **Principe 8** Suivi et évaluation
- **Principe 9** Hautes Valeurs de Conservation
- **Principe 10** Mise en œuvre des activités de gestion

*ne s'applique pas en France métropolitaine



© M. Rossi, discussion en forêt sur les indicateurs du référentiel

LE RÉFÉRENTIEL DE GESTION FORESTIÈRE EN 5 ÉTAPES

JE CONNAIS MA FORÊT

Bien connaître les enjeux de ma forêt est essentiel pour bien la gérer, ils me servent de base pour élaborer mon document de gestion, qui comprend notamment les éléments suivants :

- Description des peuplements et des stations ; évaluation de leur capacité de production et de régénération (équilibre faune-forêt) ;
- Description des enjeux socio-culturels (sites culturels ; droits d'usages) ;
- Description des enjeux environnementaux (obligations réglementaires telles qu'espèces et espaces protégés) ;

8 La certification FSC affine les objectifs de gestion dans une optique de véritable multifonctionnalité en intégrant des informations détaillées concernant les enjeux sylvicoles, environnementaux et sociaux :

- Enjeux sylvicoles : choix des essences et des itinéraires, analyse de la viabilité économique à long terme de la gestion ;
- Enjeux environnementaux : sols ; espèces et habitats patrimoniaux présents au sein de l'unité de gestion (Hautes Valeurs de Conservation, allant parfois au-delà de la réglementation) ; services écosystémiques ; aspects paysagers ; milieux humides et aquatiques ;
- Enjeux sociaux : identification des acteurs – ou parties prenantes – pouvant être concernés par la gestion.



© Jacques Martin, Chouette Tengmalm



© M. Rossi, Mont Préneley

TÉMOIGNAGE DU COMPTOIR DES BOIS DE BRIVE, GESTIONNAIRE DE GROUPE CERTIFIÉ DEPUIS 2011

La certification FSC offre la possibilité de mettre en gestion des petites propriétés non soumises à un document de gestion réglementaire. Pour nombre de petits propriétaires, la certification FSC représente leur premier acte de gestion forestière, notamment à travers le livret de gestion, élaboré par le Comptoir des Bois de Brive.

Le document de gestion réalisé à cette occasion est, pour les propriétaires, un vrai outil de connaissance de leur patrimoine forestier.

Il permet une meilleure connaissance des enjeux environnementaux et sociaux, allant plus loin que ce qui est exigé dans les documents de gestion réglementaires. Outil de dialogue, le document de gestion donne l'occasion d'une relation plus étroite entre le propriétaire et le gestionnaire, instaurant des moments de partage de points de vue et d'échanges sur de nombreux sujets.

Les discussions ne restent plus uniquement centrées sur des questions technico-économiques, et le propriétaire prend conscience de ce qu'est en pratique la multifonctionnalité de la gestion forestière.

JE GÈRE MES PEUPELEMENTS ET JE PRODUIS DU BOIS

La définition des itinéraires sylvicoles (notamment traitement, essences, mode de régénération) mis en œuvre dans l'unité de gestion est une étape clé.

Ces itinéraires sont définis pour répondre aux objectifs économiques que vous vous fixez, tout en tenant compte des enjeux sociaux et environnementaux. Une attention particulière est portée aux sols, aux milieux humides et aquatiques, aux paysages, aux espèces et habitats patrimoniaux.

10

Le référentiel FSC détaille un certain nombre de bonnes pratiques à mettre en œuvre pour le maintien de ces valeurs : identification des espèces et habitats patrimoniaux, respect des périodes de nidification, mise en œuvre de techniques d'exploitation à faible impact protégeant notamment les sols, maintien d'arbres-habitats et des arbres morts (voir encadré) ainsi que d'îlots de sénescence et de vieillissement.

D'autres mesures seront spécifiques au contexte et aux enjeux de chaque forêt.

DU BOIS MORT ET DES MICROHABITATS POUR LA BIODIVERSITÉ

Un arbre-habitat est un arbre vivant particulièrement hospitalier pour la biodiversité. Souvent âgé, de gros diamètre, il peut être creusé de cavités, avoir des plages de bois sans écorce, des fentes, de grosses branches brisées, ou encore porter des champignons polypores, de gros lierres, du gui, ou des grands nids d'oiseaux. Il abrite de très nombreuses espèces, de faune (chauve-souris, oiseaux cavicoles, petits mammifères, insectes), de flore (mousses, lichens) ou de champignons.

Le gestionnaire d'une forêt FSC s'engage à conserver au moins 2 arbres-habitats par hectare avec un objectif de 5 sur le long terme. Tous les bois morts, sur pied et au sol, sont conservés dans les forêts FSC, ce qui est un élément clé pour plus de 25% des espèces forestières. La mise en place d'îlots dans les grandes forêts participe à l'établissement d'une trame de vieux bois assurant une conservation optimale de l'ensemble de ces espèces.



© M. Rossi, Loge de chouette dans une forêt certifiée FSC

TÉMOIGNAGE DU GROUPEMENT POUR UNE GESTION RESPONSABLE DES FORÊTS BOURGUIGNONNES, GESTIONNAIRE DE GROUPE CERTIFIÉ DEPUIS 2010

Le Groupement pour une gestion responsable des forêts bourguignonnes (GGRFB) est constitué de propriétaires tant privés que publics, rassemblés pour accéder à la certification de groupe FSC, dans le but de mutualiser les coûts liés à la certification, et de valoriser un certain nombre de bonnes pratiques mises en place par les propriétaires du groupement. Nous avons fait le choix de la certification FSC pour son niveau d'exigence.

Nos membres ont exprimé le souhait de certifier leurs forêts FSC afin de mettre en lumière la compatibilité de la production de bois et une gestion résolument responsable. Les exigences du référentiel nous permettent de bien gérer les zones à Hautes Valeurs de Conservation, notamment via la mise en place de réserves et d'îlots de sénescence, tout en maintenant notre production.

De plus, la sylviculture irrégulière, mélangeant feuillus et résineux, préconisée par le référentiel FSC, présente des atouts paysagers importants tant pour les populations locales que pour le développement des activités touristiques. Ce type de sylviculture protège également les sols, compartiment clé en forêt, et assure une régularité dans la production de bois.



JE COMMUNIQUE

En gestion forestière courante, le dialogue avec les autres acteurs du territoire n'est pas forcément quelque chose qui va de soi. La seule information que je mets à disposition du public est bien souvent celle placée sur mes chantiers d'exploitation.

Or l'élaboration du document de gestion et sa mise en œuvre sont des étapes clés pour échanger avec les parties prenantes sur les questionnements, les réflexions, les stratégies nécessaires à une gestion forestière responsable. Dans une société en demande de dialogue, la certification FSC met ainsi en avant les bonnes relations avec les acteurs locaux.

12 Ce dialogue est transparent, via la mise à disposition du public des informations relatives à la certification (par exemple: les rapports d'audit FSC et un résumé du document de gestion). L'engagement dans la certification FSC est ainsi public (hormis les informations considérées comme confidentielles).

« LE LABEL FSC OFFRE UNE VRAIE GARANTIE POUR TOUTE LA FILIÈRE ET POUR LES CONSOMMATEURS »

VRAI! La notoriété internationale du label FSC vous permet, ainsi qu'à toute la filière, de démontrer la qualité de votre gestion forestière et de faire connaître votre engagement.

LA CONCERTATION AVEC LES PARTIES PRENANTES

Élément central de FSC, la concertation apporte des bénéfices tant aux gestionnaires et propriétaires forestiers qu'aux parties prenantes. Pour le gestionnaire forestier, la concertation permet d'identifier à l'avance les enjeux des parties prenantes pour éviter ou prévenir le mieux possible les conflits potentiels. Grâce aux retours des parties prenantes, ce dialogue permet aussi d'améliorer les projets, de les rendre plus légitimes et de créer des relations de confiance à long terme. Pour les parties prenantes, la concertation permet d'être mieux informées sur les projets et d'alerter à l'avance le gestionnaire forestier sur des enjeux qui leur semblent indispensables à prendre en compte pour des raisons sociales, environnementales ou économiques.

La concertation est un dialogue constructif avec les acteurs locaux identifiés pour la forêt. La concertation ne doit pas être confondue avec l'information (les résultats ne sont pas imposés au départ), la consultation (qui est l'une des étapes du processus de concertation), ni la codécision (le gestionnaire reste arbitre et responsable d'une décision finale argumentée).



© G. Dahringer, échanges sur les mesures de sécurité dans une coupe en forêt FSC

TÉMOIGNAGE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOSGES DU NORD, PARTIE PRENANTE DE GESTIONNAIRES CERTIFIÉS

Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord entretient une relation de longue date avec le groupe Dambach, certifié FSC depuis 2010.

Les deux premiers objectifs du parc issus de sa charte 2013-2025, « développer une économie du bois à forte valeur ajoutée », et « augmenter le degré de naturalité des forêts », sont complémentaires et en pleine adéquation avec ceux de la certification FSC.

Des outils de conservation de la biodiversité existent sur ce territoire: réserve naturelle nationale des rochers et tourbières du pays de Bitche, sites Natura 2000. Avec l'aide de l'équipe du parc, ces outils apparaissent comme des facilitateurs pour atteindre les objectifs fixés: les contrats Natura 2000 et les engagements environnementaux dans la charte Natura 2000 permettent par exemple de soutenir la mise en place d'îlots de sénescence ou la conservation d'un maillage d'arbres-habitats, demandées dans le référentiel de gestion forestière FSC.

La certification FSC accompagne ainsi l'engagement volontaire des propriétaires impliqués dans ces dispositifs vers une gestion responsable de leurs forêts.



J'ÉVALUE MA GESTION

Je suis mes activités de gestion pour m'assurer que le programme des coupes et travaux de mon document de gestion est respecté, ou que mon exploitant a bien suivi mon cahier des charges d'exploitation.

Ce suivi opérationnel des activités de gestion est essentiel pour vérifier leur qualité. En complément il convient d'observer les effets de ces activités sur l'écosystème forestier et son évolution, particulièrement dans le contexte actuel, avec les changements climatiques en cours.

14

Le suivi demandé par la certification FSC permet ainsi d'adapter la gestion pour s'assurer que les résultats soient conformes aux objectifs fixés; tant sur les aspects sociaux (droits d'usage, accueil du public, riverains, captages d'eau, valeurs culturelles, etc.), qu'environnementaux (biodiversité, cours d'eau, espèces et habitats patrimoniaux, etc.) et d'intégrité de la capacité de production de ma forêt (régénération, accroissement, état sanitaire, qualité des bois, etc.).



GÉRER LES COUPES SOUS-TRAITÉES

La forêt est un patrimoine, un capital! Il est donc souhaitable de s'assurer qu'il ne soit pas mis à mal lors de l'exploitation.

Beaucoup de propriétaires vendent leur bois sur pied à des exploitants ou font appel à des entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) pour réaliser les activités d'exploitation et de gestion. Dans le système FSC, il n'existe pas, à l'heure actuelle, de modalité de certification pour ces entreprises. Les gestionnaires restent ainsi responsables de l'application d'un cahier des charges d'exploitation respectant les exigences FSC.

Ce cahier des charges inclut notamment les questions liées à la sécurité des travailleurs et aux techniques d'exploitation à faible impact. Il est transmis par contrat à l'exploitant ou à l'ETF et le gestionnaire en contrôle le respect sur le terrain.



TÉMOIGNAGE DE L'AGENCE DES ESPACES VERTS (AEV) DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, CERTIFIÉ DEPUIS 2013

Pour l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, gestionnaire des forêts régionales franciliennes, la certification FSC nous a permis de nous doter d'une série de « tableaux de bord », améliorant et facilitant notre travail de suivi. Depuis le début de la certification de l'AEV en 2013, nous sommes devenus plus attentifs et rigoureux dans le contrôle des chantiers, la sécurité des travailleurs en forêt, et l'impact de l'exploitation.

Par exemple, chaque forêt certifiée FSC reçoit un rapport dédié, annexé à son plan de gestion habituel: ce document cartographie les richesses environnementales et culturelles de la propriété et établit un plan de suivi. Les techniciens de l'AEV vérifient ensuite sur le terrain, à intervalles réguliers, que ces richesses sont conservées: les vestiges archéologiques sont protégés des engins, les mares ne s'embroussaillent pas, ou les coupes ne provoquent pas d'érosion.

Cette rigueur est un atout pour nous car nous sommes garants de la bonne gestion des forêts publiques régionales dont nous avons la charge. En suivant clairement notre activité, nous l'expliquons mieux aux usagers et aux élus locaux. La certification FSC nous laisse aussi plus de latitude qu'un simple zonage réglementaire pour développer des outils taillés sur mesure, en fonction de chaque forêt et de chacun de nos métiers.

15



JE ME CERTIFIE

Pour obtenir la certification FSC, il faut que mes bonnes pratiques soient vérifiées sur le terrain. Dans la certification FSC, cette étape se traduit par des audits annuels. Un audit initial permet de s'assurer que tous les bois FSC qui arrivent sur le marché sont issus d'une gestion responsable. Les activités sont ensuite contrôlées chaque année (audit de suivi). La durée de renouvellement de mon certificat est de 5 ans.

Pour des raisons de neutralité, seuls des organismes certificateurs indépendants, accrédités et contrôlés par l'ASI (Assurance Services International) réalisent les audits et délivrent les certificats. La liste des organismes certificateurs est disponible sur le site www.fsc.org (onglet « 5 étapes vers la certification »).

C'est l'unité de gestion certifiée qui est audité. Celle-ci ne concerne pas forcément l'ensemble des forêts d'un propriétaire. L'unité de gestion est définie comme un ensemble de parcelles forestières soit couvertes par un document de gestion réglementaire, soit situées sur le territoire d'une même commune ou de communes limitrophes, et susceptibles d'une gestion coordonnée (article L.6 du Code Forestier).



- Identifie les points où la gestion peut ne pas satisfaire aux exigences FSC
- Donne lieu à des demandes de mises à niveau

- Évalue l'ensemble du référentiel
- Assure que les bois FSC issus de l'UG sont conformes aux exigences FSC

- Annuel
- Évalue une sélection d'indicateurs et un certain nombre d'indicateurs obligatoires

- Tous les 5 ans
- Réévalue l'ensemble du référentiel

TÉMOIGNAGE DE FP BOIS, CERTIFIÉ DEPUIS 2012

Dans un contexte économique difficile, la certification FSC est un avantage notable pour se positionner sur des marchés export. Le label FSC inspire au client final une garantie forte que le produit bois commercialisé est issu de forêts gérées durablement, respectant un haut niveau d'exigence sur des aspects économiques, environnementaux et sociaux.

Cette garantie est affirmée par le contrôle des activités par un organisme certificateur indépendant. Les audits annuels de contrôle peuvent donner lieu à des non conformités, le certifié disposant d'un délai pour corriger ces pratiques.

Le niveau d'exigence de FSC génère des coûts, mais le regroupement de propriétaires au sein d'un groupe, comme c'est le cas à FP Bois, permet de les mutualiser.



UN OUTIL CLÉ : LA CERTIFICATION DE GROUPE

En Europe, la forêt privée est très morcelée et le nombre de propriétaires est très important. En France, 36% de la surface forestière française est constituée par des propriétés de moins de 25 ha, et plus de 66% des propriétaires forestiers privés possèdent moins de 1 ha de forêt.

Grâce à la certification de groupe, des propriétaires forestiers groupés peuvent se faire certifier sous un seul certificat FSC. C'est un mécanisme flexible et innovant particulièrement bien adapté à l'enjeu du regroupement des propriétaires forestiers. Il permet à la fois de, partager les responsabilités, de mutualiser les coûts de certification et d'aborder certains enjeux de la gestion responsable portés par le référentiel à l'échelle du groupe. Cet outil constitue ainsi un mécanisme de mise en valeur des projets forestiers de territoire, qui participe au maintien du tissu local d'entreprises en améliorant leur compétitivité sur les marchés.

Le gestionnaire de groupe ne doit pas nécessairement être un gestionnaire forestier (par exemple PNR ou SCIC). Il est responsable du respect des exigences FSC par l'ensemble des membres du groupe, et sert de référent avec l'organisme certificateur. Selon les groupes, il peut être en charge uniquement des aspects administratifs, ou gérer également les activités de gestion, d'exploitation et/ou de commercialisation. Les forêts incluses dans le groupe peuvent être de n'importe quelle taille et appartenir à n'importe quel type de propriétaire (État, privé, commune, etc.). Le nombre de membres n'est pas limité. Il est important de souligner que la certification de groupe n'entraîne aucune perte d'autonomie ou de contrôle des membres du groupe sur leurs propriétés.

Le suivi interne réalisé par le gestionnaire de groupe pour veiller à l'application du cahier des charges FSC réduit l'effort à fournir individuellement par les membres du groupe pour obtenir et maintenir le certificat. L'audit de suivi pour le maintien du certificat vise un échantillon des membres du groupe, ce qui en réduit le coût. Les frais d'audit et de gestion de groupe sont autant de coûts à partager entre les membres. Un guide pour la certification de groupe est édité par FSC France.

UN INVESTISSEMENT QUI A DU SENS

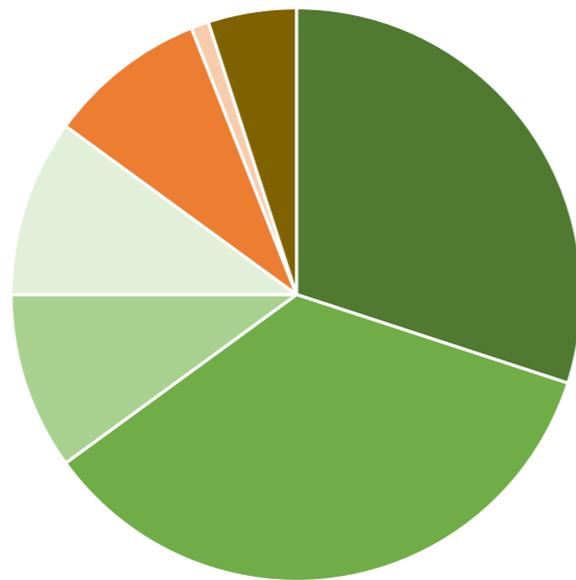
En forêt, la notion d'investissement est implicite. Les gestionnaires forestiers ne récoltent que rarement le fruit des peuplements qu'ils ont aidés à régénérer ou des arbres qu'ils ont plantés. L'amélioration des peuplements est un objectif constant, le temps long est une évidence.

La certification FSC doit s'approcher avec ce même état d'esprit, comme un investissement non dans les peuplements eux-mêmes, mais dans la qualité de la gestion. Et cet investissement est à mettre au regard des bénéfices conséquents et variés que procurent la certification. En forêt, la qualité et la patience sont récompensées. Il en va de même avec la certification FSC.

« LA CERTIFICATION FSC ME DONNE DES ATOUTS POUR NÉGOCIER LA VENTE DE MON BOIS »

VRAI! L'offre en bois FSC, en particulier européenne et française, n'arrive pas à couvrir une demande qui ne cesse de croître. Dans un contexte très concurrentiel, les propriétaires certifiés FSC sont donc favorisés.

Répartition des coûts de la certification FSC



Coûts internes	Collecter des compléments d'information	30%
	Rédiger les documents de gestion	35%
	Préparer les audits annuels	10%
	Former ses salariés	10%
Coûts externes	Audits par les organismes certificateurs	9%
	Redevance FSC	1%
	Adaptation des pratiques de gestion	5%

COMBIEN ÇA COÛTE ?

La certification FSC, dotée d'un référentiel de gestion exigeant, implique un investissement composé de coûts internes, externes et de l'adaptation des pratiques de gestion. Au vu de la structure de la propriété forestière française, la certification FSC passe le plus souvent par une certification de groupe (voir encadré page 19). La mise en place d'un groupe de certification constitue la première source de coûts internes. Une fois le groupe en place, le référentiel de gestion forestière FSC est appliqué chez tous les membres du groupe. La répartition de ces coûts entre propriétaire, gestionnaire forestier, et/ou gestionnaire de groupe est définie au cas par cas. Ces coûts sont détaillés ci-après.

LES COÛTS INTERNES

Il s'agit principalement du temps de travail dédié afin que le gestionnaire adapte son fonctionnement interne pour appliquer et maintenir les exigences des référentiels FSC (ajustement des responsabilités internes, création de poste, nouvelles habitudes de travail). Il s'agit notamment de :

- Collecter des compléments d'information pour répondre aux exigences du référentiel,
- Rédiger les documents de gestion ou compléter les documents existants avec les exigences propres à FSC,
- Préparer les audits annuels en organisant les preuves de conformité que consultera l'auditeur,
- Faire monter en compétences les personnes impliquées dans la certification.

Le montant de ces coûts dépend fortement du niveau initial de la gestion pratiquée, des outils à disposition, et des processus déjà établis.

LES COÛTS EXTERNES

Ils sont composés des coûts d'audit et de la redevance FSC. La durée de l'audit est variable en fonction de la taille de l'unité de gestion ou du groupe de certification à échantillonner. Les coûts liés à la redevance annuelle pour l'usage de la marque FSC sont négligeables, et même nuls pour les forêts de moins de 500 ha.

L'ADAPTATION DES PRATIQUES DE GESTION

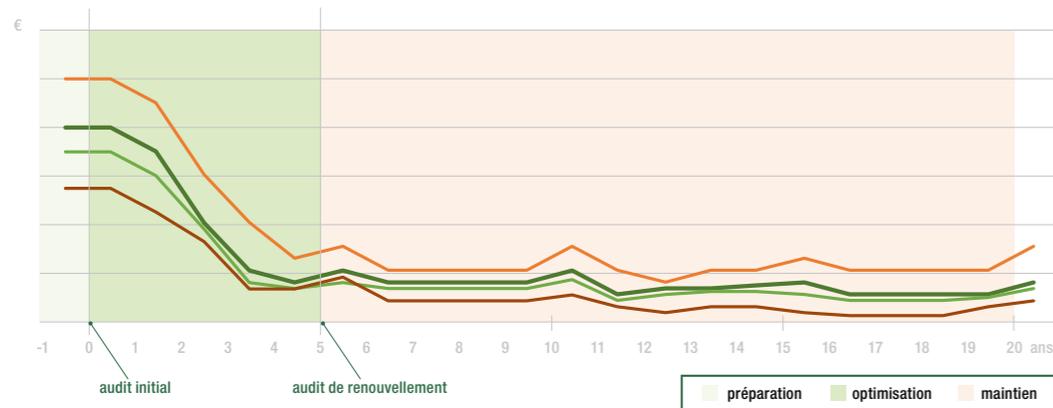
Certaines exigences du référentiel de gestion forestière amènent parfois à adapter les itinéraires sylvicoles et à réduire des zones exploitées. Selon la gestion initialement pratiquée, ces exigences peuvent induire un manque à gagner économique pour le propriétaire.

LA STRUCTURATION DE L'INVESTISSEMENT DANS LE TEMPS

C'est lors de la préparation à la certification qu'est réalisée la majeure partie de l'investissement : environ 50 % des coûts de l'ensemble du premier cycle de certification (5 ans) sont engagés durant l'année conduisant à l'obtention du certificat. Durant ce premier cycle, le gestionnaire se familiarise avec les exigences FSC, acquiert de l'expérience et améliore ses outils.

Les coûts internes diminuent progressivement avec l'intégration de la démarche FSC dans son travail quotidien. Ils se stabilisent enfin à un niveau minimum indispensable au maintien de la certification : le point de retour sur investissement est alors atteint, en moyenne 6 ans après l'audit initial.

Cette structuration de l'investissement dans le temps fait écho à l'évolution des bénéfices. Dans un premier temps principalement économiques, grâce à l'accès aux marchés de produits FSC, ils évoluent pour intégrer des bénéfices plus intangibles mais qui contribuent à améliorer la réputation et l'image du propriétaire et du gestionnaire forestier.



DES BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES IMMÉDIATS

Obtenir la certification FSC pour sa forêt, c'est bénéficier pleinement de la notoriété FSC acquise au fil de plus de 25 années de développement.

Les grandes entreprises et marques internationales sont de plus en plus nombreuses à s'engager vers un approvisionnement certifié FSC. La croissance des demandes en bois FSC s'installe comme une tendance de fond dans la filière française avec actuellement plus de 1 million de m³ (> 2 % de la totalité du bois récolté en France). Les demandes sont fortes en bois d'industrie pour les filières papier, carton et panneaux, et croissante en bois d'œuvre et sciage, notamment feuillus.

Cependant, en Europe de l'Ouest particulièrement, il n'existe pas encore assez de forêts certifiées FSC pour couvrir ces approvisionnements.

Ce contexte représente une réelle opportunité de diversifier mes contrats de vente, négocier des contrats pluriannuels et même obtenir une meilleure valorisation dans certains cas.

D'AUTRES BÉNÉFICES QUI COMPTENT

Il est parfois difficile de donner une valeur marchande à certains bénéfices, mais ils contribuent néanmoins grandement à la force de la certification FSC :

- Pour les propriétaires : meilleure connaissance de sa forêt, relations avec les autres acteurs locaux, meilleure connaissance, compréhension et intégration de la réglementation dans la gestion courante.
- Pour le gestionnaire forestier ou le gestionnaire de groupe : rigueur documentaire, relations avec les parties prenantes, suivi des activités de gestion. L'obtention puis le maintien de la certification FSC représentent en outre une opportunité de créer une dynamique collective d'entreprise autour d'un projet commun, vécu avec fierté, qui valorise le travail de l'équipe salariée.
- Pour un animateur de territoire : FSC est un bon outil pour définir et gérer l'équilibre enjeux dans la gestion forestière, améliorer la compétitivité des entreprises de la filière, et animer la gestion forestière en rassemblant propriétaires privés et/ou publics au sein d'un groupe de certification.

De plus, FSC conduit à une meilleure connaissance, compréhension et intégration de la réglementation dans la gestion courante : complexe et dispersée entre plusieurs textes, son application est souvent difficile. La sécurité des travailleurs en forêt en est un exemple particulièrement marquant.

RÉMUNÉRER LES PROPRIÉTAIRES ET GESTIONNAIRES POUR LES SERVICES RENDUS PAR LES FORÊTS GÉRÉES DURABLEMENT

Les bénéfices environnementaux qui résultent de la gestion forestière FSC sont particulièrement notables en France car le référentiel va au-delà du cadre réglementaire (prise en compte des ZNIEFF de type 1, îlots de sénescence et de vieillissement, arbres morts et arbres-habitats, protection des sols, conservation des paysages, etc.). Alors que ces bénéfices concernent l'ensemble de la société, il existe aujourd'hui peu de mécanismes pour rémunérer le gestionnaire et le propriétaire forestier pour ces services. FSC a ainsi développé une procédure, qui considère 5 services : la conservation de la biodiversité, des ressources en eau, des sols, le stockage et la séquestration de carbone, et les services récréatifs.

Cette procédure, facultative, permet d'établir des partenariats financiers avec des organismes privés ou publics souhaitant investir dans les services écosystémiques. Leur engagement s'inscrit le plus souvent dans un programme de mécénat ou dans leur politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Il devient ainsi possible pour un propriétaire de financer sa gestion responsable autrement que par la seule vente de bois !

“

TÉMOIGNAGE DU GROUPE DAMBACH, CERTIFIÉ DEPUIS 2000

Notre approche de la certification FSC a d'abord été une question commerciale pour notre groupe. En effet, chaque propriétaire forestier est libre de mener la sylviculture qu'il souhaite dans le respect des exigences FSC. L'accès à certains marchés et surtout l'obtention de quelques plus-values ne sont possibles qu'en s'engageant dans une démarche qualité.

C'est en ce sens que nous avons obtenu la certification FSC en 1999, dont les bénéfices nous ont convaincus de renouveler nos engagements. Nous souhaiterions aujourd'hui développer l'intérêt de nos clients pour des marchés de bois d'œuvre certifiés FSC, en parallèle aux marchés de bois d'industrie particulièrement demandeurs de bois certifiés FSC.

”

« LE SYSTÈME FSC EST LE PLUS REPRÉSENTÉ DANS LES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE BOIS ET PAPIER. »

VRAI ! Avec plus de 39 400 entreprises certifiées dans le monde (octobre 2019) dont plus de la moitié en Europe, FSC est le système de certification forestière qui reçoit l'adhésion du plus grand nombre d'entreprises.

« FSC PROPOSE UNE NOUVELLE APPROCHE DE LA CERTIFICATION FORESTIÈRE »

VRAI! Le système de gouvernance en trois chambres, économique, environnementale et sociale, offre une plateforme de dialogue aux forestiers, à la filière et aux acteurs de la société. Cette plateforme permet de trouver un équilibre entre des aspirations légitimes et leur mise en œuvre pratique en forêt. L'approche ambitieuse de FSC qui en découle, tant sur le fonds des thématiques couvertes par le référentiel, que sur le système d'audit, requiert un investissement et une évolution de certaines pratiques de gestion. La certification de groupe permet de mutualiser cet investissement, et s'adapte à chaque acteur et territoire, afin de faciliter l'accès à FSC à tous les propriétaires et notamment les propriétaires de petites forêts.

Un marché des bois FSC en croissance et la possibilité de valoriser les services rendus par une gestion forestière responsable apportent de vrais bénéfices aux propriétaires et gestionnaires, à la filière et à la société.

UNE QUESTION RELATIVE À LA GESTION FORESTIÈRE OU À NOS ACTIONS EN RÉGION ?

MAGALI ROSSI — CHARGÉE DE MISSION FORÊT ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

✉ magali.rossi@fsc-france.fr

UNE QUESTION RELATIVE AUX FILIÈRES BOIS FSC ?

FRANÇOIS GAMBIER — CHARGÉ DE MISSION DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES

✉ francois.gambier@fsc-france.fr

BUREAU FSC FRANCE

☎ 02 97 63 08 29

SITES INTERNET ET LIENS UTILES

Site FSC France

ONGLET CERTIFICATION / GESTION FORESTIÈRE

Base de données des entreprises certifiées FSC :

INFO.FSC.ORG

Liste des organismes certificateurs accrédités FSC :

ONGLET CERTIFICATION / 5 ÉTAPES POUR LA CERTIFICATION FSC

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

